



SERMENT R.O.F. 2026

L'obligation **morale** de l'exercice de l'ostéopathie impose une probité collective. Le serment du **Registre des Ostéopathes de France** constitue une condition majeure pour être admis en qualité de membre du R.O.F. et être reconnu comme Ostéopathe MROF.

Il s'agit d'une déclaration solennelle qui engage moralement l'ostéopathe membre du R.O.F., auprès du Registre, auprès de ses pairs, mais aussi auprès des patients.

Le serment constitue ainsi un outil complémentaire qui **assermente solennellement** l'ensemble des membres du R.O.F. au sein d'une communauté plaçant la protection de l'intérêt des patients au centre de la relation thérapeutique.

D'inspiration hippocratique, le serment du R.O.F. entend placer l'ostéopathe face à sa pratique et au **niveau d'exigence éthique** qui s'impose au sein d'une profession d'accès direct et de première intention.

Il est annexé au Code de déontologie du R.O.F., doit être signé par le membre et affiché dans son cabinet à la vue des patients.



Au moment d'être admis au sein du **Registre des Ostéopathes de France** et d'exercer l'ostéopathie,

- ✓ **Je promets** et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur, de la probité et de la déontologie professionnelle.
- ✓ **Je consacrerai** ma pratique à la protection, au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être des patients, dans leurs dimensions physiques, psychiques et sociales.
- ✓ **Je respecterai** toutes les personnes, leur dignité, leur autonomie, leur conviction et leur intégrité, sans aucune discrimination.
- ✓ **J'accueillerai** chaque patient avec humanité, écoute et bienveillance.
- ✓ **Je veillerai** à informer le patient avec clarté, loyauté et honnêteté sur les soins proposés, leurs objectifs, leurs limites et leurs conséquences, afin de garantir un consentement libre et éclairé.
- ✓ **Je n'abuserai jamais** de la confiance qui m'est accordée et je n'utiliserai jamais ma position, mon influence ou mes connaissances pour contraindre les consciences ou porter atteinte à la dignité humaine.
- ✓ **Je respecterai** le secret professionnel et tairai les confidences qui me seront faites, ainsi que tout ce que j'aurai vu, entendu ou compris dans l'exercice de ma pratique.
- ✓ **J'exercerai** mon art avec conscience, prudence et indépendance, dans le respect des données acquises de la science, des bonnes pratiques professionnelles et des limites de mes compétences.
- ✓ **Je n'entreprendrai aucun** acte qui dépasserait mes capacités ou qui mettrait le patient en danger.
- ✓ Lorsque l'intérêt du patient l'exigera, **je saurai orienter** celui-ci vers un autre professionnel de santé compétent.
- ✓ **Je maintiendrai et perfectionnerai** continuellement mes connaissances et mes compétences afin de garantir des soins de qualité, sûrs et conformes à l'éthique professionnelle.
- ✓ **Je ne me laisserai guider** ni par la recherche du profit ni par la quête de notoriété, mais uniquement par l'intérêt du patient et le respect de ma mission thérapeutique.
- ✓ **Je contribuerai** à l'honneur, à l'indépendance et à la dignité de la profession d'ostéopathe, dans un esprit de confraternité, de transmission et de service envers la société.
- ✓ **Je m'engage** à défendre une pratique responsable de l'ostéopathie, plaçant la sécurité, la protection et l'intérêt des patients au centre de toute relation thérapeutique.

Que mes confrères et les patients m'accordent leur confiance et leur estime si je demeure fidèle à ce serment ; que je sois déshonoré si j'y manque.

En tant qu'ostéopathe, membre du Registre des Ostéopathes de France, je consens, par la présente, à soumettre ma pratique au Code de déontologie du R.O.F.

Lieu et date : A Migennes, le 18/07/2026

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Signature du président du R.O.F.

Lu et approuvé